



Le métier d'ÉLECTRICIEN

DÉFINITION

L'électricien est un professionnel du BTP Second Oeuvre. Il intervient sur des chantiers de construction neuve ou de rénovation pour installer ou mettre aux normes les installations électriques. Il est également celui qui détermine le chemin des câbles, l'emplacement des prises et interrupteurs. Il est le garant du réseau électrique d'un bâtiment et doit donc endosser des responsabilités importantes. L'électricien peut se spécialiser dans l'électricité tertiaire, industrielle ou encore en domotique.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

- Souci de la sécurité et du travail bien fait
- Organisation
- Logique et méthode
- Bonnes notions en bricolage
- Connaissance des normes de l'électricité

SALAIRE ANNUEL BRUT

- Débutant : 22 000 à 25 000 €
- Expérimenté : 26 000 à 30 000 €
- À son compte : 30 000 à 50 000 €

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Chef d'équipe
- Superviseur de projets
- Electricien industriel
- Electricien tertiaire
- Climaticien

ÉTUDES ET DIPLOMES

- CAP préparation et réalisation d'ouvrages électriques
- CAP électrotechnique, installations et équipements électriques
- Brevet professionnel Electricien
- Bac professionnel équipements et installations électriques
- BAC+2 :
- BTS électrotechnique

ENTREPRISES QUI RECRUTENT

TPE, PME, Sociétés Artisanales, majoritairement dans le secteur privé même si certains établissements du secteur public peuvent recruter un électricien pour des travaux de bricolage.

De nombreuses opportunités professionnelles à pourvoir en CDI, CDD et en intérim dans les grandes et petites villes, tout au long de l'année !

AUTRES MÉTIERS DU DOMAINE DE L'ÉLECTRICITÉ :

Electricien tertiaire || Technicien spectacle || Electricien industriel || Climaticien

